

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/06/2014

Réception par le Prefet : 16/06/2014

Publication : 20/06/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-6-11-2

Séance du vendredi 13 juin 2014

### **PROGRAMME F712 SOUTIEN A L'ORGANISATION DE LA 2ÈME FETE CITOYENNE TRANSFRONTALIERE ENTRE NEUF-BRISACH ET BREISACH AM RHEIN**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2014-2-11-1 du 13 mars 2014 relative au budget primitif 2014 des actions de coopération transfrontalière, européenne et internationale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide de soutenir le Cercle des Sports et Loisirs de Neuf-Brisach à hauteur de 800 € pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> fête citoyenne transfrontalière qui aura lieu le samedi 14 juin 2014.

Cette subvention sera imputée sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677-114 du budget départemental 2014.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 JUIN 2014

**Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières  
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FIT00129	<b>CERCLE DES SPORTS ET LOISIRS NEUF BRISACH HANDBALL</b> NEUF BRISACH - Fête citoyenne transfrontalière	800,00
Total		800,00